



EAU POUR TOUS EN 2014

Enquête d'opinion

Les Français face aux difficultés d'accès à l'eau
et à l'assainissement des plus démunis

Dossier de presse
jeudi 19 juin 2014

Avec le soutien de



Sommaire

<i>Communiqué de presse</i>	3
<i>Enseignements de l'enquête : des Français prêts à être solidaires</i>	4
<i>Etat des lieux du droit à l'eau en France et à l'international en 2014</i>	7
<i>Une proposition de loi pour la mise en œuvre du droit d'accès à l'eau</i>	8
<i>La loi en dessins</i>	9
<i>Soutenez avec nous le droit à l'eau en France, signez la pétition</i>	10
<i>Le saviez-vous ? Histoires et réalités</i>	11
<i>Les chiffres clés de l'accès à l'eau en France</i>	13
<i>Infos pratiques et contacts</i>	14

Communiqué de presse

Une enquête Ipsos sur l'opinion des Français face aux difficultés d'accès à l'eau des plus démunis : préoccupés, peu informés, solidaires !

Paris, le 19 juin 2014

En 2013, France Libertés, la Coalition Eau et d'autres acteurs de la société civile s'inquiètent pour les centaines de milliers de personnes qui ont des difficultés d'accès à l'eau en France, soit parce que l'eau est trop chère, soit parce qu'ils ne sont simplement pas raccordés au réseau ou vivent dans des conditions précaires. De cette inquiétude naît l'idée de porter à l'Assemblée Nationale une proposition de loi pour une reconnaissance législative du droit à l'eau en France et surtout une application de mesures concrètes pour faire respecter ce droit.

Aujourd'hui en juin 2014, la proposition de loi, dont les mesures phares sont l'installation dans les villes de fontaines, toilettes et douches publiques gratuites et la mise en place d'une aide préventive via la création d'un fonds de solidarité pour l'eau, est en travail avec son rapporteur Michel Lesage à l'Assemblée Nationale.

Elle fait également l'objet d'une pétition lancée par France Libertés pour soutenir le droit d'accès à l'eau pour tous en France : <http://eapourtous.france-libertes.org>. Déjà signée par plus de 2000 citoyens, cette demande adresse aux parlementaires français un message clair : voter favorablement la loi.

Les résultats de cette pétition font un premier écho favorable aux préoccupations des Français puisqu'une enquête Ipsos, réalisée à la demande de France Libertés en mai 2014, révèle que les Français sont prêts à être solidaires face aux difficultés d'accès à l'eau des plus démunis !

- **95% des Français considèrent qu'aider les plus fragiles à accéder à l'eau est quelque chose d'important ;**
- **78% des Français sont favorables à la mise en place d'un fonds destiné à aider les personnes en difficulté à accéder à l'eau ;**
- **70% des Français qui achètent des bouteilles d'eau sont favorables à la création d'une contribution de 1 centime d'euro sur chaque bouteille d'eau vendue pour financer l'accès à l'eau des plus démunis.**



Le droit d'accès à une eau de qualité pour tous comme droit humain fondamental et inaliénable est un axe central de France Libertés depuis la fin des années 90. C'est pourquoi, la proposition de loi et l'enquête IPSOS s'inscrivent dans sa campagne « **Eau pour tous** », fondamentale pour répondre aux besoins des 2 millions de personnes qui ne disposent pas d'un accès satisfaisant à l'eau et à l'assainissement en France.

La Coalition Eau, partenaire de la Fondation et soutien d'« **Eau pour tous** » est un collectif de 28 ONG françaises engagées en France et à l'international pour la mise en œuvre effective du Droit de l'Homme à l'eau potable et à l'assainissement

Avec l'aide des citoyens et des médias, nous pouvons convaincre les autorités et les décideurs de prendre leurs responsabilités et de mettre en œuvre les mesures concrètes de la proposition de loi pour faire respecter le droit à l'eau pour tous en France.

Enseignements de l'enquête : des Français prêts à être solidaires

Méthodologie : Ipsos a interrogé du 8 au 15 mai 2014 par internet 1022 Français constituant un échantillon représentatif de la population âgée de 18 ans et plus. Méthode des quotas : sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage, catégorie d'agglomération et région.

POUR UNE MAJORITE DE FRANÇAIS, L'EAU DOIT ETRE CONSIDEREE COMME UN BIEN COMMUN.

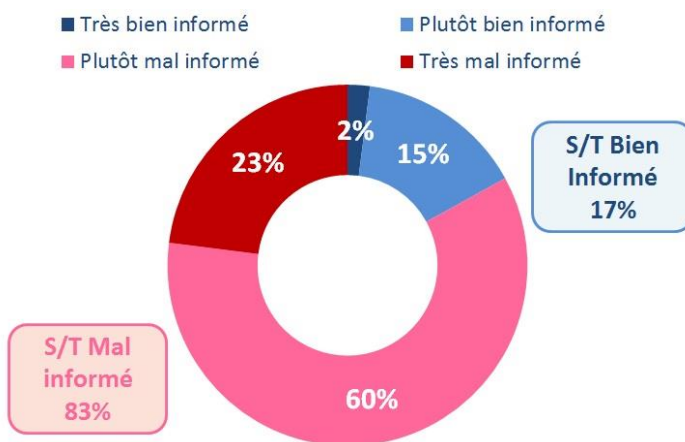
60% des Français considèrent l'eau comme un bien commun auquel tous doivent pouvoir accéder, et cela gratuitement ou presque pour les plus démunis. Les Français issus des catégories socioprofessionnelles les plus modestes sont particulièrement nombreux à partager cette conception (70% des chômeurs ou encore 66% des employés).

24% pensent quant à eux que l'eau est un bien dont le prix doit être régulé par l'Etat en fonction des revenus. Enfin, seuls 16% considèrent que l'eau est un bien marchand comme un autre dont le prix doit être fixé par l'offre et la demande. Les plus aisés sont un peu plus nombreux à le penser (27% des cadres tout comme 23% des personnes dont le revenu mensuel net du foyer est supérieur à 3000 €).

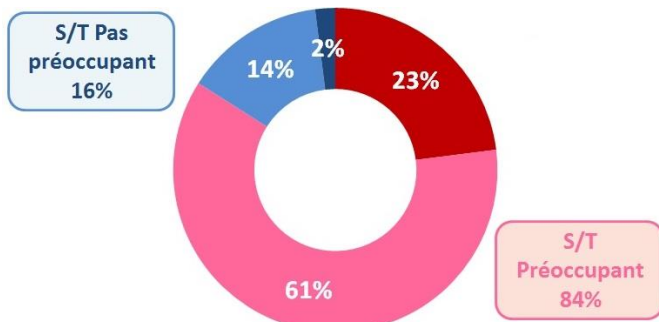
LES DIFFICULTES D'ACCES A L'EAU DES PLUS DEMUNIS EN FRANCE, UNE PROBLEMATIQUE DONT ON PARLE PEU MAIS QUE LES FRANÇAIS JUGENT PREOCCUPANTE.

Seuls 17% des Français s'estiment bien informés sur ce sujet, une large majorité s'estimant « plutôt mal informée » (60%), voire « très mal informée » (23%).

Vous estimez-vous très bien, plutôt bien, plutôt mal ou très mal informé sur les problèmes d'accès à l'eau que rencontrent les plus démunis en France ?



Pourtant, 84% d'entre eux considèrent que la problématique de l'accès à l'eau par les plus démunis en France est quelque chose de préoccupant (dont 23% qui considèrent cela même "très préoccupant »).



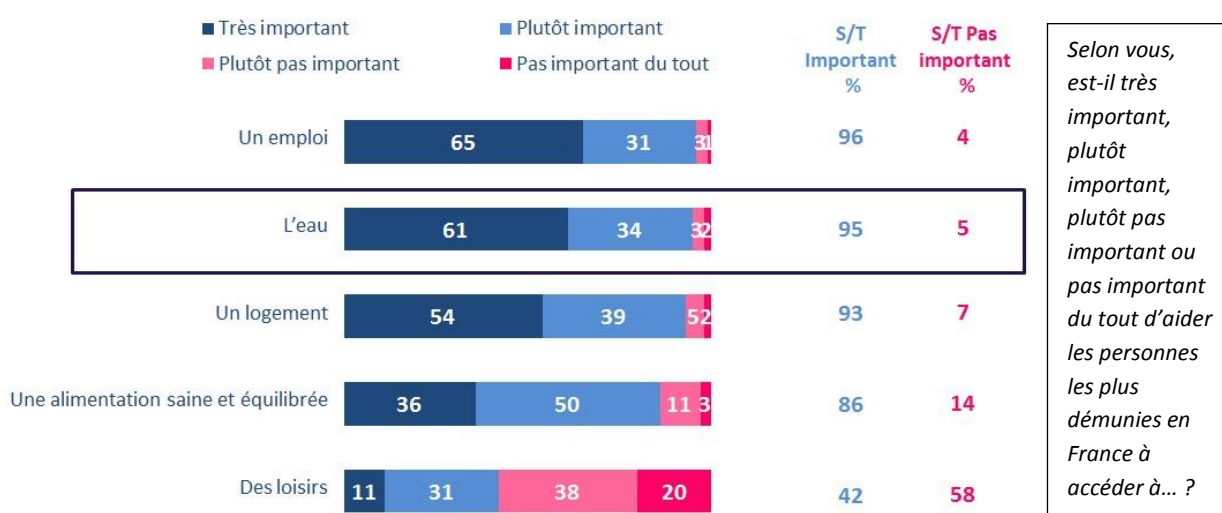
Et diriez-vous que la problématique de l'accès à l'eau par les plus démunis en France est quelque chose de très, plutôt, plutôt pas ou pas du tout préoccupant ?

Malgré un niveau d'information limité sur le sujet, les Français sont majoritairement conscients qu'il est difficile pour les plus fragiles d'accéder à des toilettes publiques gratuites (59% jugent que c'est difficile), à des fontaines d'eau potable (63%) et encore plus à des douches publiques gratuites (78%).

AIDER LES PLUS DEMUNIS A ACCEDER A L'EAU : TOUT AUSSI IMPORTANT QUE DE LES AIDER A OBTENIR UN EMPLOI, UN LOGEMENT OU UNE ALIMENTATION Saine ET EQUILIBREE.

95% des Français considèrent qu'aider les plus fragiles à accéder à l'eau est quelque chose d'important, au même titre que de les aider à obtenir un emploi (96%), un logement (93%) et même davantage qu'une alimentation saine et équilibrée (86%) et des loisirs (42%).

Pour 61% des Français, il est même « très important » d'aider les plus modestes à accéder à l'eau.

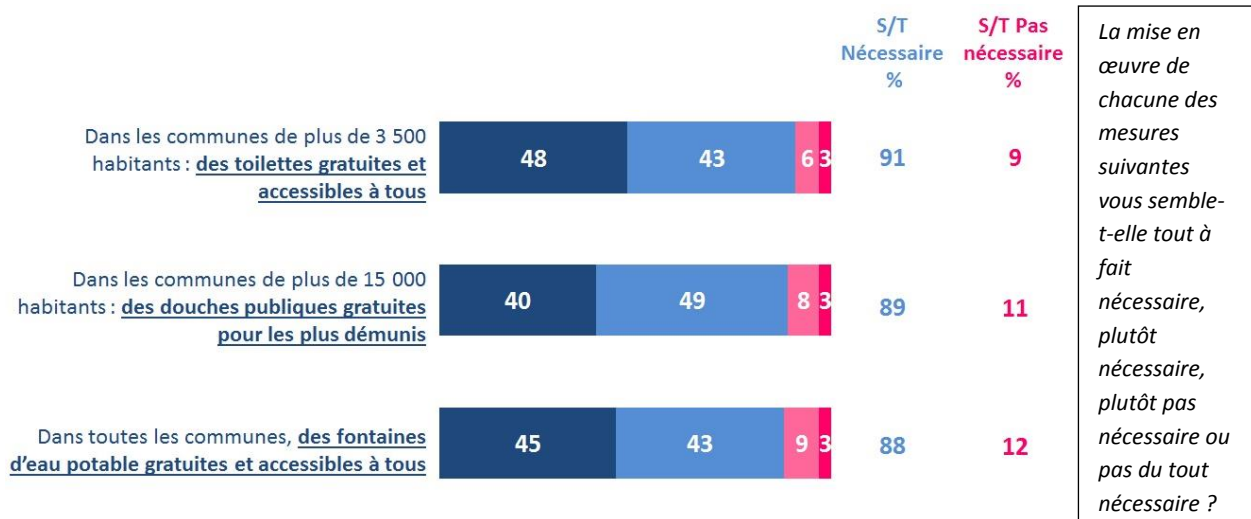


COMPTE TENU DES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES PLUS DEMUNIS DANS LEUR ACCES A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT, LES FRANÇAIS CONSIDERENT TRES MAJORITAIREMENT QU'IL EST NECESSAIRE DE METTRE EN PLACE :

des fontaines d'eau potable gratuites et accessibles à tous dans toutes les communes (**88%** le jugent nécessaire dont 45% « tout à fait nécessaire ») ;

des toilettes gratuites et accessibles à tous dans les communes de plus de 3500 habitants (**91%** dont 48% « tout à fait nécessaire »)

des douches publiques gratuites pour les plus démunis dans les communes de plus de 15000 habitants (**89%** dont 40% « tout à fait nécessaire »).

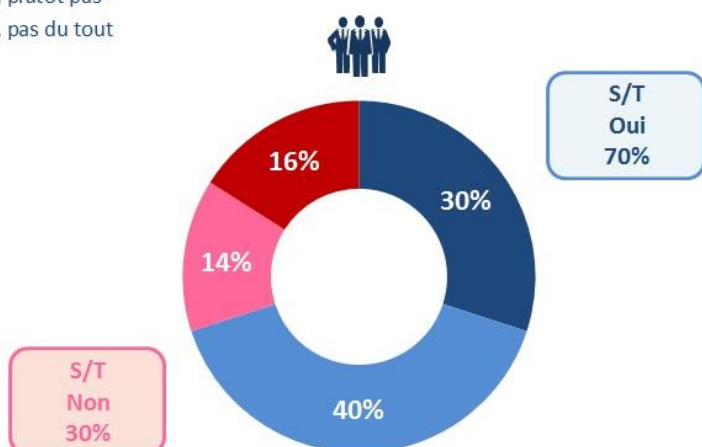


UNE MAJORITE DE FRANÇAIS EST FAVORABLE A LA MISE EN PLACE D'UN FONDS NATIONAL DE SOLIDARITE FINANCE PAR UNE CONTRIBUTION SUR L'ACHAT DES BOUTEILLES D'EAU.

78% des Français sont favorables à la mise en place d'un fonds destiné à aider les personnes en difficulté à accéder à l'eau, dont 24% qui y sont « très favorables ».

70% des Français qui achètent de l'eau en bouteille sont prêts à contribuer personnellement à hauteur de 1 centime d'euro par bouteille d'eau pour financer l'accès à l'eau des plus démunis. Les plus jeunes sont les plus nombreux à être prêts à faire ce geste (76% des 18-24 ans).

- Oui, tout à fait
- Oui, plutôt
- Non, plutôt pas
- Non, pas du tout



Vous-même, seriez-vous prêt à contribuer à hauteur de 1 centime d'euro pour chaque achat d'une bouteille d'eau pour aider les personnes en difficulté à accéder à l'eau ?

Base: A ceux qui achètent de l'eau en bouteille

Etat des lieux du droit à l'eau en France et à l'international en 2014

Le droit international à l'eau

La **résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies** du 28 juillet 2010 a reconnu le droit à l'eau potable et à l'assainissement comme un droit fondamental

Point 1 : « *Déclare que le droit à une eau potable salubre et propre est un droit fondamental, essentiel au plein exercice du droit à la vie et de tous les droits de l'homme* ».

La **résolution de Conseil des Droits de l'Homme** du 30 septembre 2010

Article 3 : « *Affirme que le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement découle du droit à un niveau de vie suffisant et qu'il est indissociable du droit au meilleur état de santé physique et mentale susceptible d'être atteint, ainsi que du droit à la vie et à la dignité* ».

Article 6 : « *Réaffirme que c'est aux États qu'incombent au premier chef la responsabilité de garantir le plein exercice de tous les droits de l'homme, et que le fait de déléguer la fourniture de services d'approvisionnement en eau potable et/ou de services d'assainissement à un tiers n'exonère pas l'État de ses obligations en matière de droit de l'homme* ».

Article 8 e) : *[les États se doivent]* « *d'adopter et de mettre en œuvre des cadres réglementaires efficaces pour tous les fournisseurs de service, conformément aux obligations des États en rapport avec les droits de l'homme, et de doter les institutions publiques réglementaires de moyens suffisants pour surveiller et assurer des règlements en question* ».

Et le droit à l'eau en France ?

La France a adopté plusieurs lois reconnaissant en partie le droit à l'eau mais les acteurs sociaux, syndicaux, associatifs et politiques sont unanimes pour constater et considérer que le droit à l'eau n'est pas véritablement mis en œuvre comme le souligne l'avis de 2011 de la Commission nationale consultative sur les droits de l'homme (CNCDH). Parmi les textes concernés, nous pouvons citer :

L'article 1er de la LEMA – Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006) stipulant que « *toute personne physique a droit, pour son alimentation et son hygiène, à l'eau potable, dans des conditions économiquement acceptables par tous* ».

L'article 28 de la loi Brottes (LOI n° 2013-312 du 15 avril 2013) proposant aux collectivités qu' « *une expérimentation [soit] engagée pour une période de cinq années à compter de la date de promulgation de la présente loi en vue de favoriser l'accès à l'eau et de mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau* ».

La France a tenté à plusieurs reprises d'adopter des lois pour rendre effectif le droit à l'eau pour tous, notamment en mettant en place des aides préventives pour l'eau. Plusieurs tentatives qui ont fait consensus mais ne se sont pour autant jamais concrétisées : PPL N° 2973 – Novembre 2010 – AN (A. Flajolet) ; PPL N° 121 - 2009 et juillet 2012 – AN (M-G. BUFFET) ; PPL N° 296 – Janvier 2013 – Sénat (P. Kaltenbach)

Le temps est venu d'enfin inscrire et mettre en œuvre le droit à l'eau dans notre pays

Une proposition de loi pour la mise en œuvre du droit d'accès à l'eau

Le 18 septembre 2013, la proposition de loi n°1375 visant à « la mise en œuvre effective du droit humain à l'eau potable et l'assainissement » en France a été déposée à l'Assemblée Nationale par le député Jean Glavany. Soutenue par la majorité des groupes politiques (Socialiste, Républicain et Citoyen ; Union des Démocrates et Indépendants ; Ecologiste ; Radical, Républicain, Démocrate et Progressiste ; Gauche Démocrate et Républicaine), elle est aujourd'hui examinée par la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée Nationale. C'est Michel Lesage, député PS des Côtes d'Armor et auteur du rapport sur l'évaluation de la politique de l'eau en France publié en juin 2013, qui a été désigné rapporteur de cette loi.

Issue du travail collectif de plusieurs organisations (France Libertés – Fondation Danielle Mitterrand, Coalition Eau, Coordination Eau Ile de France, Secours Populaire, Secours Catholique, Grand Orient de France, France Nature Environnement), cette proposition de loi répond à plusieurs exigences :

- **Sociale** : répondre au besoin des 2 millions de personnes qui ne disposent pas d'un accès satisfaisant à l'eau et à l'assainissement en France ;
- **Politique** : transformer les engagements internationaux sur le plan national¹ ;
- **Philosophique** : rappeler que l'eau doit être considérée comme un bien commun ;

La proposition de loi comprend trois axes principaux :

- *La reconnaissance du droit d'accès à l'eau comme un droit de l'Homme* qui stipule que toute personne a le droit de disposer en permanence d'eau potable accessible, en quantité suffisante pour répondre à ses besoins élémentaires ainsi que le droit de disposer d'équipements assurant son hygiène, son intimité et sa dignité et d'utiliser les services et réseaux d'assainissement dans des conditions compatibles avec ses ressources.

- *La mise à disposition par les collectivités territoriales d'équipements sanitaires pour les personnes les plus vulnérables non raccordées au réseau.* Autrement dit, l'installation et l'entretien de points d'eau et de toilettes publiques et gratuites dans les communes de plus de 3500 habitants, et de douches publiques et gratuites pour les plus démunis dans les communes de plus 15 000 habitants.

- *La création d'un fond de solidarité national et le financement d'une aide préventive pour l'eau pour les personnes en situation de précarité.* Cette aide préventive garantissant l'accès pour tous à une eau potable de qualité, et en quantité suffisante pour les usages domestiques vitaux (alimentation, santé et hygiène) se financerait par une contribution solidaire de 1 centime d'euro par bouteille d'eau vendue en France.

La proposition de loi est téléchargeable [sur le site de l'Assemblée nationale](#)

¹ La France a soutenu la résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 28 juillet 2010 (A/64/292) reconnaissant le droit à l'eau potable et à l'assainissement comme un droit fondamental

La loi en dessins



Proposition de loi n°1375 visant à mettre en œuvre le droit d'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous



34 ONG ont participé à la rédaction de la proposition de loi



5 groupes parlementaires
soutiennent
la proposition de loi

5 groupes parlementaires soutiennent la proposition de loi :

- Socialiste, Républicain et Citoyen ;
- Union des Démocrates et Indépendants ;
- Ecologiste ;
- Radical, Républicain, Démocrate et Progressiste ;
- Gauche Démocrate et Républicaine



La proposition de loi prévoit le retour des fontaines, toilettes et douches gratuites dans les communes françaises.



L'eau en bouteille devient solidaire :

1 centime par bouteille vendue = **55** millions pour le Fonds national de solidarité du droit à l'eau

55 millions Pour le Fonds national de solidarité du droit à l'eau

Soutenez avec nous le droit à l'eau en France, signez la pétition

Pour sensibiliser les Français aux problématiques liées à l'accès à l'eau potable en France, mobiliser les citoyens autour de ce droit humain fondamental et soutenir la proposition de loi visant à mettre en œuvre le droit à l'eau pour tous, France Libertés a lancé sa campagne « Eau pour tous ».

Au cœur de cette campagne, une pétition lancée par France Libertés et soutenue par la Coalition Eau demandant explicitement aux parlementaires français de voter favorablement cette loi.

Pour donner au droit à l'eau le retentissement qu'il mérite en France, nous avons besoin des médias pour relayer cette pétition : <http://eaupourtous.france-libertes.org/>

Mesdames et messieurs les députés et sénateurs français,

Nous, citoyens français, vous demandons de voter favorablement pour la proposition de loi n°1375 visant à la mise en œuvre effective du droit humain à l'eau potable et à l'assainissement en France.

Portée par la société civile, cette proposition de loi s'inscrit dans la continuité des résolutions soutenues par la France à l'Assemblée générale des Nations Unies reconnaissant le droit d'accès à l'eau pour tous.

Elle propose concrètement :

- Le retour des fontaines, toilettes et douches gratuites dans les communes françaises (en fonction de la taille des villes)
- La création d'un Fonds national de solidarité du droit à l'eau pour accompagner les populations défavorisées dans le paiement de leur facture d'eau
- La mise en place d'une tarification plus juste et équitable

En votant cette loi, vous donnerez aux 2 millions de personnes en difficulté d'accès à l'eau en France les moyens concrets de bénéficier de ce droit fondamental.

Le saviez-vous ? Histoires et réalités

HIER

Histoire sociale des fontaines

Au-delà d'une nécessité sociale, la fontaine possède un caractère symbolique, esthétique et historique. Jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, les fontaines (et lavoirs) ont une fonction utilitaire qui en fait des lieux de rencontre et de bavardages. Le caractère décoratif des fontaines se confirme dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle lorsque l'adduction de l'eau à domicile se généralise. Au début du XX^{ème} siècle, la dimension utilitaire de la fontaine disparaît progressivement jusque dans les années 80 où l'essentiel de la population bénéficie de l'eau potable à domicile.²

Paris ne s'est jamais séparé de ses fontaines - Les fontaines Wallace

A Paris, alors que le canal de l'Ourcq entre en service sous la Restauration, la distribution de l'eau au domicile des particuliers s'opère et la fontaine se voit assigner un rôle de plus en plus ornemental tout en gardant son objectif de délivrer de l'eau aux gens modestes pour lesquels le Préfet Rambuteau fait réaliser 2 000 bornes fontaines.

Dès la fin du 19^{ème} siècle, l'abonnement individuel pour l'eau se généralise et provoque l'abandon du recours aux porteurs d'eau et aux fontaines. Mais les fontaines à boire ne vont toujours pas disparaître de la voie publique parisienne. Un anglais demeurant en France, Richard Wallace, ému par les souffrances de la population parisienne durant le siège de 1870-1871, se pose en philanthrope pour ses concitoyens parisiens marqués par la misère et le manque d'eau. Il offre à la Ville de Paris "50 fontaines à boire", établies sur les points les plus utiles pour permettre aux passants de se désaltérer. Les fontaines Wallace existent toujours et continuent à fleurir dans les rues de la capitale³.

AUJOURD'HUI

Des grandes disparités entre les villes de France

Si l'on compare les grandes villes de France, on constate des différences notables modifiant considérablement les possibilités d'accès à l'eau pour les passants et surtout les démunis.

Paris est équipée de plus de 240 fontaines et près de 400 sanitaires publics gratuits³. Petit bonus démontrant sa volonté politique d'accès à l'eau pour tous, la capitale dénombre 18 bains douches publics municipaux, quand Strasbourg et Lyon n'en comptent que 2, Nantes et Nice 1, et Marseille et Calais aucun.⁴

² Source : mémoire de l'Université de Jean Moulin - L'EAU DOMANIALE. LA GESTION DES FONTAINES PUBLIQUES ET DES LAVOIRS A LYON

³ Source : <http://www.paris.fr/>

⁴ Source : Enquête municipale de 2014 de Médecins du Monde dans 14 villes de France

Nantes a vu, comme dans toutes les grandes villes, l'arrivée de l'eau courante à domicile entraîner la disparition progressive des bornes-fontaines dans ses rues : 157 en 1932, 108 en 1937, elles ne sont plus que 83 en 1941⁵. Aujourd'hui, on en compte moins de 50.

Bordeaux a installé, de son côté, 35 fontaines et 76 sanitaires publics.

Marseille, quant à elle, ne possède visiblement qu'une douzaine de toilettes publiques gratuites et une petite trentaine de fontaines à boire. Selon Cendrine Labaume et Philippe Rodier, respectivement coordinatrice générale et délégué régional Médecins du Monde à Marseille : « Dans cette ville, il n'y a ni toilettes publiques, ni bains douches, et les fontaines, quand elles ne sont pas cassées, se comptent sur les doigts de la main et plutôt dans les quartiers privilégiés que dans les quartiers pauvres. Les personnes sans domicile fixe peuvent errer longtemps avant de satisfaire un besoin naturel ou boire de l'eau »⁶

Du côté de **l'outre-mer**, la disparité est tout aussi visible. La ville de St-Denis de la Réunion dispose d'un nombre insuffisant de points d'accès à l'eau gratuits (une dizaine). A Cayenne en Guyane, les fontaines à disposition des plus démunis sont toutes payantes. Enfin, dans la commune de Koungou à Mayotte, aucun point d'accès à l'eau gratuit ne semble exister.⁴

Des fontaines d'eau potable dans les parcs et fermées en hiver

Dans la majorité des villes, les fontaines sont installées dans des parcs qui ferment la nuit et sont ainsi inaccessibles aux plus précaires. Qui plus est, les points d'eau potable sont condamnés environ quatre mois par an durant la période hivernal afin d'éviter les détériorations dues au froid. De nombreuses semaines durant lesquelles les sans-abri notamment doivent trouver d'autres solutions pour se fournir en eau.

Une question à l'Assemblée Nationale en décembre 2013 sur les toilettes publiques

En décembre 2013, Mme Chantal Berthelot, députée de Guyane, a posé une question simple à l'Assemblée Nationale sur le problème de la disponibilité des toilettes publiques en France et a interrogé le gouvernement sur les mesures qu'il entend prendre pour remédier à ce problème de santé publique. Une partie de la réponse officielle mentionne la proposition de loi n°1375 et met en avant le fait que « les communes en France sont sous-équipées en matière de toilettes publiques alors que les besoins seront amenés à croître avec le vieillissement de la population ».

⁵ Source : www.archives.nantes.fr

⁶ Extrait de la tribune « L'eau, un droit accordé au compte-gouttes » publiée sur le site de Médecins du Monde en septembre 2013 : <http://www.medecinsdumonde.org/Presse/Tribunes/L-eau-un-droit-accorde-au-compte-gouttes>

Les chiffres clés de l'accès à l'eau en France

2 millions

En 2014, 2 millions de personnes* n'ont pas un accès suffisant à l'eau et à l'assainissement en France, notamment les sans domicile fixe, les ménages vivant dans des logements précaires ou les personnes éprouvant des difficultés à payer leur facture d'eau.
*Source : Fondation Abbé Pierre - Rapport 2014 sur l'état du mal-logement en France.

140



140.000 sans domicile fixe ne disposent pas d'accès à l'eau potable ni d'un équipement d'assainissement en France en 2014



175 bouteilles d'eau sont vendues chaque seconde en France, soit 5,5 milliards par an (en 2011)



L'eau en bouteille coûte 100 à 300 fois plus cher que l'eau du robinet

Infos pratiques et contacts

Fondation Danielle Mitterrand – France Libertés

Fondation reconnue d'utilité publique et dotée du statut consultatif auprès du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies.

22 rue de Milan
75009 Paris, France

Site internet : <http://www.france-libertes.org/>

Facebook : <https://www.facebook.com/Francelibertes>

Twitter : <https://twitter.com/Francelibertes>

Contact : Léna Bauer - 01 53 25 10 55 - lena.bauer@france-libertes.fr

Coalition Eau

Le collectif de 28 ONG françaises engagées pour l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous
27 rue Léon Loiseau

93100 Montreuil, France

Site internet : <http://www.coalition-eau.org/>

Contact : Kristel Malegue - 01 41 58 50 54 – kristel.malegue@coalition-eau.org

Ipsos

Contacts :

Etienne Mercier - 01 41 98 92 79 – etienne.mercier@ipsos.com

Amandine Lama - 01 41 98 92 87 – amandine.lama@ipsos.com

Pour en savoir plus :

La proposition de loi est téléchargeable [sur le site de l'Assemblée nationale](#)